

**Demande de création, de modification, de renouvellement,
d'un réseau radioélectrique indépendant
de télécommunications, comprenant
une Installation fixe
du service mobile terrestre (MBO)**

1. INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

NATURE DE LA DEMANDE

- Création d'un nouveau réseau
- Création d'un réseau temporaire (préciser dates) du / / au / /
- Modification d'un réseau existant (voir annexe 1)
Préciser le numéro de dossier
Préciser la nature de la modification
- Renouvellement réseau existant n°

DEMANDEUR (Joindre un RIB et un K-Bis)

Société
Représentée par En qualité de
Adresse
Boîte postale Code postal Commune
Responsable technique du réseau
Email Téléphone

Cachet

Date et signature

Je certifie conforme les informations contenues dans la présente demande et avoir pris connaissance des conditions générales figurant en annexe 2

Souhaitez-vous recevoir votre dossier :

- par voie postale
- par mail : indiquer l'adresse mail

INSTALLATEUR EN RADIOCOMMUNICATION

Raison sociale
Email

Cachet

Date et signature

une Installation fixe MBO



2. DESCRIPTION GÉNÉRALE DU RESEAU

USAGE DU RÉSEAU (présentation succincte)

RÉSEAU PROJETÉ

VHF Basse VHF Haute UHF Autre

Nombre de fréquence(s) simplex souhaité par type

Nombre de couple(s) duplex souhaité par type

Lieu de la zone de service utilisée

SERVICE TRANSMIS

Voix Données Correction GPS

TYPE D'ÉMISSION

11K0F3E 11K0F1D

CONSTITUTION DU RÉSEAU (Préciser obligatoirement la marque, le type et le nombre d'éléments)

Relais

Bases

Mobiles

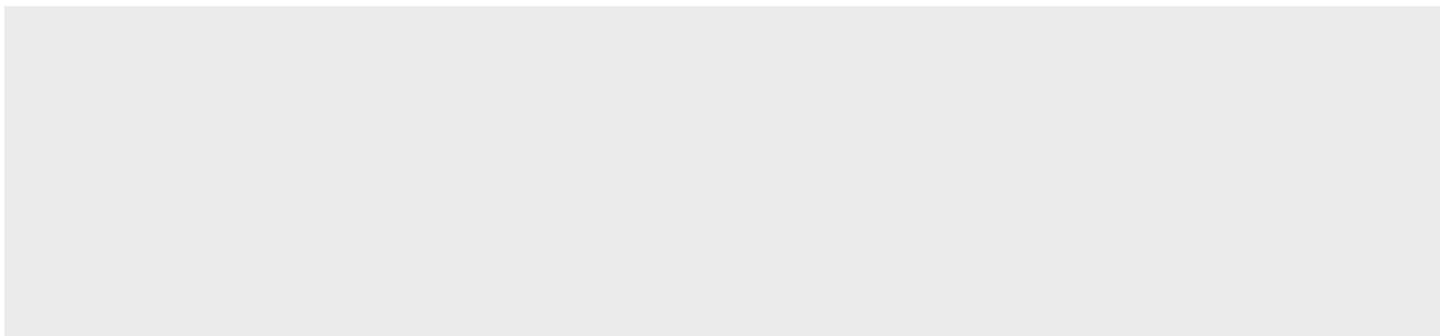
Portatifs

Autres équipements

Fréquence sub audible souhaitée en Hz

SCHÉMA DU RÉSEAU

Établir obligatoirement un schéma d'ensemble du réseau en respectant les symboles conventionnels.



Joindre les extraits de cartes au 1/25 000^e ou images Google Earth indiquant les emplacements des stations fixes (bases, relais et répéteur) par une mire (croix).

Utiliser les symboles suivants : ■ Base (B1, B2, etc.) ∅ Portatif (P1, P2, etc.) Δ Base déplaçable (BD1, BD2, etc.)
 □ Relais (R1, R2, etc.) ■ Base-relais (BR1, BR2, etc.) ▲ Répéteur (REP1, REP2, etc.)
 O Mobile (M1, M2, etc.)

Indiquer par des flèches si la liaison est unilatérale ou bilatérale, ainsi que la distance de la liaison (20 km max).

Exemple B1 ■ ← 12 km → O M1

une Installation fixe MBO

3.1 FICHE DESCRIPTIVE DE SITE RADIOÉLECTRIQUE

Chaque site radioélectrique fixe (relais, base ou répéteur) doit obligatoirement être détaillé.
Joindre une photo du support d'antenne.

Station N° Création d'une station fixe Déplacement d'une station fixe existante
 Relais Base Répéteur Raccordé sur multicoupleur de Montravel

ADRESSE ET COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES DE LA STATION (en WGS 84)

Station Intérieure Extérieure
Adresse exacte
Code postal Commune Code INSEE
Longitude ° ' " E Latitude ° ' " S Altitude NGF m

SUPPORT DE L'ANTENNE (*voir ANNEXE 1)

Nature* Hauteur support m Côte sommitale (support + aérien / paratonnerre) m
Nom du propriétaire Partage du support

ANTENNE

Constructeur & Référence Dimension en verticalité m
Type d'antenne Gain dBi (dBi = dBd + 2,15) Rapport avant/arrière dB
Polarisation Horizontale Verticale Directivité Oui Non
Angle d'ouverture ° (V) ° (H) Azimut (géographique) ° Tilt (+ ou -) °
Hauteur médiane de l'antenne par rapport au sol m

ÉQUIPEMENT

Marque Référence

LIMITES D'EXPOSITION DU PUBLIC AUX CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES

Existence autour de l'antenne d'un périmètre de sécurité accessible au public

Oui, balisé Oui mais non balisé Non

Présence de site(s) sensible(s) de notoriété publique (établissements scolaires, crèches ou établissements de soins), situé(s) à moins de 100 m de l'antenne émettrice :

Oui Non

Si oui : fournir nom de l'établissement, ses coordonnées géographiques et le positionner sur la carte

une Installation fixe MBO

3.2 FICHE DESCRIPTIVE DE SITE RADIOÉLECTRIQUE

Chaque site radioélectrique fixe (relais, base ou répéteur) doit obligatoirement être détaillé.
Joindre une photo du support d'antenne.

Station N° Création d'une station fixe Déplacement d'une station fixe existante
 Relais Base Répéteur Raccordé sur multicoupleur de Montravel

ADRESSE ET COORDONNÉES GÉOGRAPHIQUES DE LA STATION (en WGS 84)

Station Intérieure Extérieure
Adresse exacte
Code postal Commune Code INSEE
Longitude ° ' " E Latitude ° ' " S Altitude NGF m

SUPPORT DE L'ANTENNE (*voir ANNEXE 1)

Nature* Hauteur support m Côte sommitale (support + aérien / paratonnerre) m
Nom du propriétaire Partage du support

ANTENNE

Constructeur & Référence Dimension en verticalité m
Type d'antenne Gain dBi (dBi = dBd + 2,15) Rapport avant/arrière dB
Polarisation Horizontale Verticale Directivité Oui Non
Angle d'ouverture ° (V) ° (H) Azimut (géographique) ° Tilt (+ ou -) °
Hauteur médiane de l'antenne par rapport au sol m

ÉQUIPEMENT

Marque Référence

LIMITES D'EXPOSITION DU PUBLIC AUX CHAMPS ÉLECTROMAGNÉTIQUES

Existence autour de l'antenne d'un périmètre de sécurité accessible au public

Oui, balisé Oui mais non balisé Non

Présence de site(s) sensible(s) de notoriété publique (établissements scolaires, crèches ou établissements de soins), situé(s) à moins de 100 m de l'antenne émettrice :

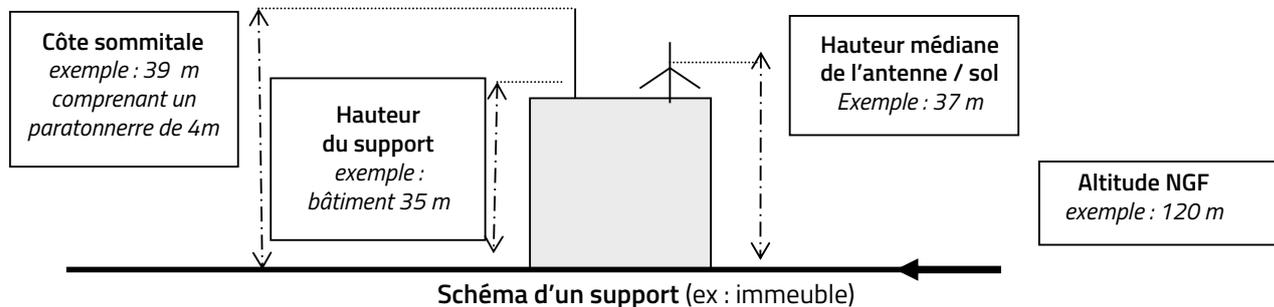
Oui Non

Si oui : fournir nom de l'établissement, ses coordonnées géographiques et le positionner sur la carte

Demande de création, de modification, d'un réseau radioélectrique indépendant de télécommunications, comprenant une Installation fixe MBO



ANNEXE 1 : SUPPORT DE L'ANTENNE



- ***Nature du support** : pylône, mât, bâtiment, container, mât sur bâtiment...etc.
- **Hauteur du support** : hauteur (mètres) hors sol et hors aériens.
- **Côte sommitale** : la côte sommitale d'un ouvrage est la hauteur hors tout d'un édifice, exprimée en mètres depuis le niveau zéro de cet ouvrage (support + antenne / paratonnerre).
- **Partage du support** : indiquer si le support appartient à un autre utilisateur et est déjà utilisé par ce dernier.

ANNEXE 2

CONFORMITÉ

Le **Marquage CE** doit **obligatoirement** être apposé sur tous les équipements radioélectriques du réseau. Le déclenchement des équipements radioélectriques par simple détection de porteuse est interdit.

DÉCISION D'ATTRIBUTION DE FRÉQUENCES

Une issue favorable de l'instruction de la demande se traduit par une décision accompagnée d'un cahier des charges technique autorisant l'utilisation des fréquences. L'autorisation est, sauf exception, délivrée au titulaire pour une **durée de 5 ans** à compter de la première attribution de fréquences délivrée pour le réseau concerné.

REDEVANCES

Les tarifs pour la redevance de gestion des réseaux radioélectriques indépendants de télécommunications sont fixés par les dispositions de l'arrêté modifié n° 2005-1411/GNC du 9 juin 2005, publié au JONC le 30 juin 2005.

Cette redevance est facturable dès la date de la décision d'attribution des fréquences.

CONTRÔLE

Les services chargés du contrôle vérifient que votre réseau est effectivement établi et exploité selon la présente demande et s'assurent que les fréquences attribuées sont utilisées de façon conforme. Le titulaire sera préalablement informé du contrôle.

MODIFICATION

Toute modification technique ultérieure d'une installation fixe sur un site radioélectrique existant, doit faire l'objet d'une demande de modification de site radioélectrique sur le présent document, adressée à : radioelectricite@opt.nc ou **OPT-NC, Direction des Télécommunications - Radioélectricité, 2 rue Monchovet 98841 Nouméa cedex**

- ajout ou modification de **fréquences**
- modification de la **puissance**
- modification de la **classe d'émission**
- modification du **nombre d'équipements fixes**
- modification du **type d'équipements fixes**
- modification du **lieu d'implantation des équipements fixes**
- modification d'adresse du **lieu d'utilisation** de l'installation
- modification d'aériens : **type d'antenne, azimut, hauteur, type de coaxial, emplacement.**

Projets de modifications ne devant faire l'objet que d'une déclaration à l'adresse indiquée ci-dessus :

- ajout ou suppression d'éléments mobiles
- remplacement de matériel sans modification des caractéristiques initiales
- changement de données administratives (excepté le code RIDET)

CONDITIONS DE RENOUVELLEMENT DE L'AUTORISATION

Au plus tard **deux mois** avant la date d'expiration de l'autorisation, le titulaire fait connaître à l'Office des Postes et Télécommunications son souhait de la voir renouvelée, dans des conditions et dans des termes qui seront alors à définir. A défaut d'une demande expresse de renouvellement, l'autorisation ne sera plus valable.

RÉSILIATION OU CHANGEMENT DE TITULAIRE

Lors d'une résiliation ou d'un changement de titulaire, le détenteur de l'autorisation d'utilisation de fréquences demande par courrier adressé à l'adresse ci-dessus, la résiliation de son réseau.

Il procède, dans le cas de la résiliation, au démontage complet de l'ensemble du réseau et à la déprogrammation de tous les équipements radioélectriques par un installateur en radiocommunications.

A un changement de titulaire, le nouvel utilisateur du réseau, doit solliciter personnellement une nouvelle autorisation.